

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

DES ALPES-MARITIMES

5 & 6 Rue Saint-Véran – 06140 VENCE

Tél/Fax : 04.93.58.72.65

Port : 06.24.46.23.25

E.mail : lcvr06@free.fr

VERS UN COMPORTEMENT SECURITAIRE



***INTERVENTIONS EN MILIEU
SCOLAIRE***

École primaire.

OCTOBRE 2003

SOMMAIRE

1 L'enfant en voiture

1-1 Réglementation

1-2 Le rôle de la ceinture

1-3 Rehausseur et siège auto.

1-3-1 Jusqu'à 13 Kg ou jusqu'à 16 mois environ.

1-3-2 Jusqu'à 18 Kg ou jusqu'à 4 ans environ

1-3-3 Jusqu'à 36 Kg ou 11 ans environ

2 L'enfant en tant que piéton

2-1 Le comportement à adopter

2-2 Comment traverser

3 Le code de la route

3-1 les différentes familles de panneaux

3-2 La signification.

4 Intervention dans les écoles maternelles et primaires.

4-1 Support pédagogique

4-1-1 Port de la ceinture

4-1-2 L'enfant en tant que piétons

4-1-3 Le code de la route

4-2 Déroulement de l'intervention

4-3 Durée de l'intervention

5 Tarifs interventions scolaires

1 L'enfant en voiture

Chaque année, environ 170 enfants perdent la vie en tant que passager d'une voiture, le plus souvent près de chez eux, parce qu'ils n'étaient pas ou mal attachés. Près de la moitié des enfants continuent à voyager non attachés sur les trajets habituels.

En cas d'accident, si l'enfant n'est pas retenu par un dispositif adapté, le risque d'être éjecté de la voiture est multiplié par 6, s'il n'est pas éjecté, il peut s'écraser contre le pare-brise ou dans le fauteuil. En cas de choc à 50 Km/h le poids est multiplié par 30.

1-1 Réglementation

1975 Interdiction de transporter les enfants de moins de 10 ans aux places avant des véhicules légers (sauf surnombre et absence de place arrière).

1976 Arrêté relatif à l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants transportés en voiture.

1992 Obligation de transporter les enfants de moins de 10 ans dans des dispositifs homologués. Interdiction de vente de dispositifs non homologués.

1995 Les dispositifs de retenue pour enfants mis en vente doivent être conformes au règlement européen.

1-2 Le rôle de la ceinture

La ceinture de sécurité est le seul dispositif permettant d'être retenu en cas de choc frontal ou latéral. Malheureusement les constructeurs n'ont pas étudié une ceinture à la taille des enfants. La ceinture de sécurité appuie au niveau de la gorge et sur le ventre ce qui peut être dangereux en cas d'accident (photo 1). La ceinture doit être positionnée sur la clavicule et sur le bassin de façon à être efficace (photo 2)



Avec
rehausseur

Sans
rehausseur

Photo 1



Passage au niveau
du bassin.

Passage au niveau
de la clavicule

Photo 2

Il est donc nécessaire d'utiliser un dispositif d'attache adapté, rehausseur ou siège auto.

1-3 Rehausseur et siège auto.

Il existe différents dispositifs adaptés à l'âge et au poids de l'enfant :

1-3-1 Jusqu'à 13 Kg ou jusqu'à 16 mois environ.

Il faut utiliser un siège auto, « dos à la route » (photo 3), afin d'éviter des blessures aux cervicales en cas de choc.

Ce siège se place à l'avant si la voiture n'est pas équipée d'airbag ou s'il est déconnecté, dans le cas contraire il est placé à l'arrière du véhicule. La ceinture de sécurité sera alors utilisée pour le maintien du siège auto.

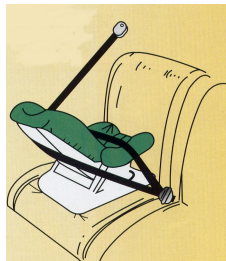


Photo 3

1-3-2 Jusqu'à 18 Kg ou jusqu'à 4 ans environ.

L'enfant peut-être installé face à la route, il existe deux types de sièges auto, le siège avec harnais (photo 4) pour ce système, le siège auto sera retenu par la ceinture deux ou trois points du véhicule et l'enfant sera retenu par les harnais, le siège avec tablette de protection, l'enfant sera retenu par la ceinture au niveau du ventre seulement (photo 5).

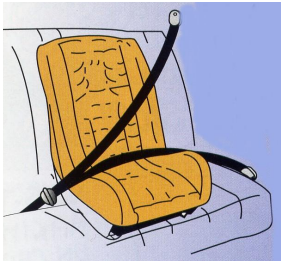
Photo 5

Photo 4

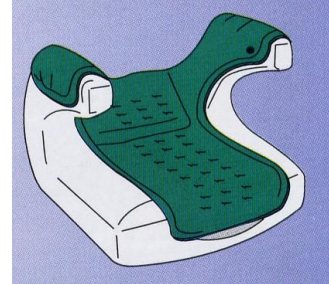
1-3-3 Jusqu'à 36 Kg ou 11 ans environ.

Pour bien attacher son enfant à partir de cette catégorie d'âge ou de poids l'utilisation du rehausseur avec ou sans dossier est suffisante (photos 6 et 7).

Le rehausseur ne maintiendra pas l'enfant, il servira seulement à le surélever afin que la ceinture trois points soit adaptée à sa taille.



Photos 6 et 7



En toutes circonstances, l'enfant comme l'adulte doit être attaché dans la voiture.

2 L'enfant en tant que piéton

2-1 Le comportement à adopter

L'enfant n'a pas encore la perception du danger et pour lui le trottoir est un terrain de jeu. Il est donc important de rappeler :

- Ø De toujours marcher sur le trottoir (quand il existe).
- Ø De toujours se positionner le plus loin de la route (contre le mur...), les parents se positionneront côté route.
- Ø Il est interdit de jouer, de courir et de faire du vélo (pour les plus de 8 ans), roller, skate board, ..., sur les trottoirs.
- Ø Si la route empruntée par les enfants ne dispose pas de trottoir, il faut toujours marcher face aux véhicules, afin de les voir et de pouvoir réagir le cas échéant.
- Ø De nuit l'utilisation de vêtements de couleur claire et d'objet auto-réfléchissant permet d'être vu plus facilement par l'ensemble des conducteurs.

2-2 Comment traverser

Le problème majeur des enfants est qu'ils ne sont pas latéralisés. Il est nécessaire d'insister sur la connaissance de la droite et de la gauche afin de pouvoir prendre les bonnes informations pour traverser en toute sécurité, même si cela reste un exercice périlleux.

La traversée de la route se fait toujours sur un passage pour piétons en regardant d'abord à gauche et ensuite à droite.

Il faut passer sans courir et surtout en regardant à gauche et à droite tout au long de la traversée.

Ne jamais faire demi-tour au milieu d'un passage piéton.

L'enfant qui n'a pas encore la taille d'un adulte doit se manifester pour que les conducteurs le voient, il ne faut pas hésiter à faire un signe de la main.

Il existe différents types de passage piétons :

- Ø Le passage piétons géré par un feu tricolore, la traversée s'effectuera lorsque le bonhomme sera vert, par mesure de sécurité on insistera sur le fait de vérifier que les véhicules sont arrêtés.
- Ø Le passage piétons géré par un agent de police est le plus sûr pour les enfants, nous leur apprendrons les gestes des agents de police.
- Ø Le passage piétons sans aucune protection (feux tricolores, agent de police, ...), reste très dangereux, il est donc plus prudent que l'enfant demande à un adulte de l'aider à traverser.

Dans tous les cas, il faut insister sur le comportement à avoir lorsque l'on est piéton. Nous ferons une démonstration de traversée soit en classe, dans la cour, ou aux abords de l'école en collaboration avec l'équipe pédagogique et les agents de police.

3 Code de la route

Pour les classes de cours élémentaires et de cours moyens, nous mettons en place un apprentissage des bases du code de la route permettant à l'enfant de trouver différentes informations essentielles à son évolution dans un milieu urbain.

3-1 Les différentes familles de panneaux

Nous pouvons distinguer 4 familles de panneaux en fonction de leurs formes et de leurs couleurs :

Les interdictions de forme ronde de couleur rouge et blanche



Les dangers de forme triangulaire



Les obligations et fin d'obligation de forme ronde et couleur bleue



Les indications de forme carrée ou rectangulaire



3-2 la signification

À l'intérieur de chaque panneau, on trouve un dessin qui indique la signification exacte de celui-ci.

Les interdictions prennent effets à partir du panneau



Interdit aux
piétons



Limitation de
vitesse



Interdit aux
vélos

Les dangers prennent effets 50 mètres après le panneau



Endroit fréquenté par les enfants



Passage piétons

Les obligations prennent effets à partir du panneau



Obligation aux piétons de suivre le chemin où se situe le panneau



Fin d'obligation



Obligation aux cyclistes de suivre le chemin où se situe le panneau



Fin d'obligation

Les indications prennent effets à partir du panneau



Indique l'endroit du passage piétons

Ce panneau se trouve au niveau du passage piétons

Nous utiliserons ces différents panneaux pour indiquer aux enfants leurs utilités, par exemple pour trouver où se situe le passage piétons.

4 Intervention dans les écoles primaires.

La ligue intervient régulièrement en milieu scolaire, pour les interventions en maternelle et primaire, nous abordons plus particulièrement le comportement à avoir en tant que passager d'une voiture.

Pour les classes de Ce1, Ce2, Cm1 et Cm2, nous étudions le comportement à avoir en tant que piéton et la connaissance de quelques panneaux.

4-1 Support pédagogique

4-1-1 Port de la ceinture

- Dépliants expliquant le rôle de la ceinture ainsi que l'utilité du rehausseur ci-joint.
- Cassette vidéo de Léo et Margot (éditée par la MAIF), relatant l'histoire de deux enfants victimes d'un accident et qui n'étaient pas ou mal attachés.
- Utilisation d'une voiture à pédale avec une ceinture de sécurité (photo 1).
- Distribution à l'ensemble des enfants d'objet auto-réfléchissant, en fonction de la disponibilité.
- Utilisation de siège auto et de rehausseur.



Photo 1

4-1-2 L'enfant en tant que piétons

- Cassette vidéo mettant en avant le comportement à adopter en tant que piétons.
- Simulation d'un passage piétons de façon à montrer la technique de traversée.
- Dépliant « Traverser la rue ».

4-1-3 Code de la route

- Utilisation de panneau sur des feuilles A4.

4-2 Déroulement de l'intervention

- Simulation d'un accident avec et sans ceinture, à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe, avec le concours de nounours et de sa voiture (photo 2), permettant de comprendre l'utilité de la ceinture de sécurité.



Photo 2

- Explication du rôle et de l'utilité d'un siège auto ou d'un rehausseur, à l'intérieur d'une classe ou si l'établissement le permet à l'aide de la voiture de l'intervenant.
- Simulation d'un passage piétons de façon à montrer la technique de traversée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement (en accord et en collaboration avec les forces de l'ordre).
- Apprentissage du code de la route.

Visionnage de la cassette Léo et Margot et de la cassette sur les piétons.

4-3 Durée de l'intervention

Environ une heure maximum par classe.

Documents	Tarif unitaire
<i>Ceinture</i>	0,15€
<i>Livret " les Enfantilleries "</i>	1€
<i>Objet "auto-réfléchissant"</i>	0,75€
<i>Vitesse</i>	0,30€
<i>Cyclomoteur</i>	0,15€
<i>Une route partagée</i>	0,15€
<i>Cahier scolaire</i>	3,07€

Ces tarifs ne doivent pas être un obstacle à la mise en place de nos interventions dans les établissements car la priorité de notre association est l'information et la prévention ; ils nous permettent toutefois de mieux faire fonctionner notre association.